

AR PREFECTURE

017-200041523-20200622-DEC275_2020-AU
Reçu le 23/06/2020

H A U T E

Formation Personnel



Décision n° 275/2020
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création ou modification de postes du personnel contractuel de la Communauté des communes en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle « Permis B96 » avec ECF-COA de Nersac pour messieurs PAULE Alexandre, MAUROY Ryan et NOCQUET Maximilien le 3 juillet 2020 pour un montant de 885,00 €.

Fait à Jonzac

Le **22 JUIN 2020**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
le 1^{er} Vice-Président étant absent,
le Vice-Président : M. Jacky QUESSON



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**